



Profitez de votre piscine en toute tranquillité

Chaque année, malgré l'obligation d'équiper les piscines d'un dispositif de sécurité, de jeunes enfants se noient. La vigilance des adultes reste indispensable pour éviter les accidents.

Équipez votre piscine (enterrée ou semi enterrée) d'un dispositif de sécurité.

La loi prévoit 4 dispositifs :

► **Les barrières, abris de piscine ou couvertures :**

ils empêchent physiquement l'accès au bassin et sont particulièrement adaptés aux jeunes enfants, à condition de les refermer ou de les réinstaller après la baignade.

► **Les alarmes sonores :**

elles peuvent informer de la chute d'un enfant dans l'eau (alarmes d'immersion) ou de l'approche d'un enfant du bassin (alarmes périmétriques), mais n'empêchent pas la noyade.

ATTENTION ! Ces dispositifs ne remplacent pas la surveillance active et permanente des enfants par un adulte.

► Pensez à poser à côté de la piscine une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours le plus rapidement possible.

► Après la baignade, pensez à sortir tous les objets flottants, jouets, bouées, objets gonflables et à remettre en place le dispositif de sécurité.

► Si vous avez une piscine « en kit » (qui n'est pas enterrée dans le sol), retirez l'échelle après la baignade pour en condamner l'accès.



Avec vos enfants

► Restez toujours avec vos enfants quand ils jouent au bord de l'eau ou lorsqu'ils sont dans l'eau.

► Baignez-vous en même temps qu'eux.

► Pendant la baignade, désignez un seul adulte responsable de leur surveillance.

► Apprenez-leur à nager le plus tôt possible.

► Équipez-les de brassards (portant le marquage CE et la norme NF 13138-1) adaptés à la taille, au poids et à l'âge de l'enfant (voir informations sur le produit et la notice d'information) dès qu'ils sont à proximité de l'eau. Même s'ils sont équipés de brassards, surveillez-les en permanence.

► Méfiez-vous des bouées ou des autres articles flottants (matelas, bateaux pneumatiques, bouées siège...), ils ne protègent pas de la noyade.



Pour vous-même

- ▶ **Si vous ressentez le moindre frisson ou trouble physique, ne vous baignez pas.**
- ▶ **Prévenez vos proches lorsque vous allez vous baigner.**
- ▶ **Respectez strictement les zones destinées à la baignade, les consignes des sauveteurs et les drapeaux de baignade.**
- ▶ **Rentrez progressivement dans l'eau particulièrement lorsque l'eau est froide et que vous vous êtes exposé au soleil ou que vous avez consommé de l'alcool.**
- ▶ **Avant de partir nager au loin, assurez-vous que votre forme physique vous permet de revenir sur la terre. Ne surestimez pas vos capacités.**